

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20200716_16 du 16 juillet 2020

Service Juridique

L'an deux mille vingt , le seize juillet, à 18 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 10 juillet 2020, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Anne-France ARGANS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 12

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Christine CHALAND - Anne-France ARGANS - Georges TRANCHARD - Christiane PLASSARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Pierre LAFORETS - Tassadit BELLABAS - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Cédric BARBIERO - Solange MARTELLACCI - Anaëlle CAILLET - Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Nadine BADR-VOVELLE

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Clément DELORME pouvoir à Jean-Louis CLAUDE

Anne PASTUREL pouvoir à Clotilde POUZERGUE

Louis PROTON pouvoir à Bertrand SEGRETAIN

Christian AMBARD pouvoir à Anne-France ARGANS

Sandrine GUILLEMIN pouvoir à Frédéric HYVERNAT

Philippe SOUCHON pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Christiane PLASSARD

Philippe LOCATELLI pouvoir à Solange MARTELLACCI

Laurence DUCHAMP pouvoir à David GUILLEMAN

Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Pierre LAFORETS

Paul SACHOT pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET

Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS

Objet : Désignation des délégués auprès des instances d'associations et d'organismes extérieurs

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 08/07/2020

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal est représenté dans plusieurs associations de la Ville, ainsi que dans certains autres organismes.

Il convient donc de désigner les élus qui siégeront dans les instances (Conseils d'administration, assemblées générales) de ces associations et de ces organismes.

A cette occasion, j'attire l'attention des membres de notre assemblée qui seront désignés pour siéger dans les instances associatives, sur les règles qu'ils doivent observer impérativement pendant la durée de leur mandat :

1 - Aucun élu ne peut siéger dans une association où il exerce, par ailleurs, des fonctions de responsable (président, vice-président, trésorier, secrétaire, Directeur) ceci serait susceptible de l'exposer à des poursuites pour « prise illégale d'intérêt », infraction réprimée par l'article L.432-12 du code pénal.

2 - En outre, un élu ne peut pas participer au vote des subventions au profit d'une association dans laquelle il siège ; la délibération serait annulée par le tribunal administratif, et l'infraction de prise illégale d'intérêt serait constituée.

3 - Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Ces observations étant faites, je vous propose de désigner nos représentants au sein des associations suivantes :

Association des Centres Sociaux d'Oullins (A.C.S.O.)

Les statuts de l'ACSO prévoyant que deux conseillers municipaux sont membres de droit de ses instances.

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

Madame Anne PASTUREL
Madame Patricia VALLON DAUVERGNE

Maison des enfants d'Oullins

Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

- Membre de droit : Madame le Maire d'Oullins,
Représentée par Madame Patricia VALLON DAUVERGNE
- Deux Conseillers municipaux

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

Madame Anne-France ARGANS
Madame Solange MARTELLACCI

Mission locale intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

- Titulaire : Madame Laurence DUCHAMP
- Suppléant : Madame Patricia VALLON DAUVERGNE

Oullins Centre Ville

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

Monsieur Christian AMBARD
Madame Chantal TURCANO-DUROUSSET

Oullins Entr'aide

Les statuts de l'association prévoyant la présence d'un membre du Conseil municipal.

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

Madame Tassadit BELLABAS
Sud Ouest Emploi

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

- Titulaire : Monsieur Christian AMBARD
- Suppléant : Monsieur Cédric BARBIERO

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Benjamin GIRON - Nadine BADR-VOVELLE

DÉSIGNE les délégués dont les noms figurent ci-dessous, auprès des différentes instances d'associations et autres organismes :

Association des Centres Sociaux d'Oullins (A.C.S.O.)

Les statuts de l'ACSO prévoyant que deux conseillers municipaux sont membres de droit de ses instances, je vous propose que nos représentants soient :

Madame Anne PASTUREL
Madame Patricia VALLON DAUVERGNE

Maison des enfants d'Oullins

Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

Membre de droit : Madame le Maire d'Oullins,
Représentée par Madame Patricia VALLON DAUVERGNE

Deux Conseillers municipaux

Madame Anne-France ARGANS
Madame Solange MARTELLACCI

Mission locale intercommunale du Sud-Ouest lyonnais

- Titulaire : Madame Laurence DUCHAMP
- Suppléant : Madame Patricia VALLON DAUVERGNE

Oullins Centre Ville

Deux représentants :

Monsieur Christian AMBARD
Madame Chantal TURCANO-DUROUSSET

Oullins Entr'aide

Les statuts de l'association prévoyant la présence d'un membre du Conseil municipal :

Madame Tassadit BELLABAS

Sud Ouest Emploi

- Titulaire : Monsieur Christian AMBARD
- Suppléant : Monsieur Cédric BARBIERO

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Clotilde POUZERGUE	
Maire	
Conseillère métropolitaine	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt , le seize juillet
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).